

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration.

Adresses d'Affaires

N. L. DENONCOURT AVOCAT 47, rue Royale, Trois-Rivières

OLIVIER & DESY AVOCATS 4, rue Alexandre, Trois-Rivières

HARNOIS & METHOT AVOCATS 42, rue Du Platon, Trois-Rivières

Dr L. P. NORMAND RUE BONAVENTURE

HEURES DE CONSULTATION : 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 8 " P. M.

Dr ALPH. METHOT Successeur du Dr Gervais 50, AVEN. LAVIOLETTE

HEURES DE CONSULTATION : 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 8 " P. M.

DR N. LAMBERT Médecin-Chirurgien 122, RUE NOTRE DAME

HEURES DE CONSULTATION : 8 à 10 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 9 " P. M.

JOS. A. FRIGON AGENT D'ASSURANCES Cote du Boulevard Turcotte

LA "CANADA LIFE" COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HAMILTON, ONT.

PEU, VIE, ACCIDENT, MARINE GARANTIE

Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis TROIS jours jusqu'à TROIS ans.

Assurances effectuées aux plus bas taux. Agence aux Trois-Rivières: 3293-1a

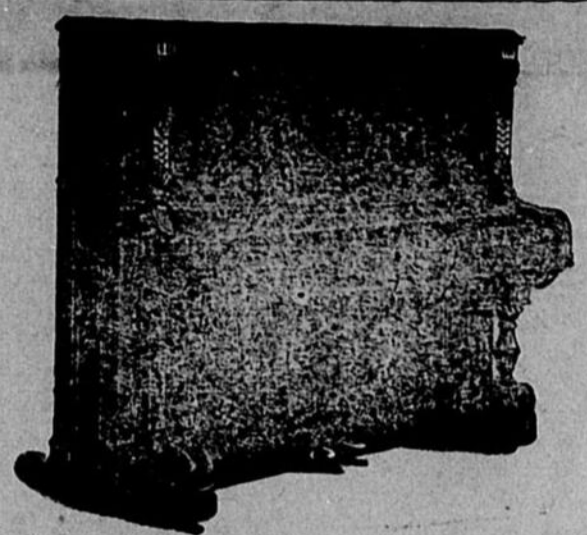
OSER DU BOULEVARD TURCOTTE. JOS. A. FRIGON, Agent.

Capital et fonds \$11,000,000.00

Assurez-vous dans cette puissante Compagnie, la plus ancienne, la plus solide et la plus prospère des Compagnies d'Assurance sur la Vie, faisant affaires au Canada.

OSER DU BOULEVARD TURCOTTE. JOS. A. FRIGON, Agent.

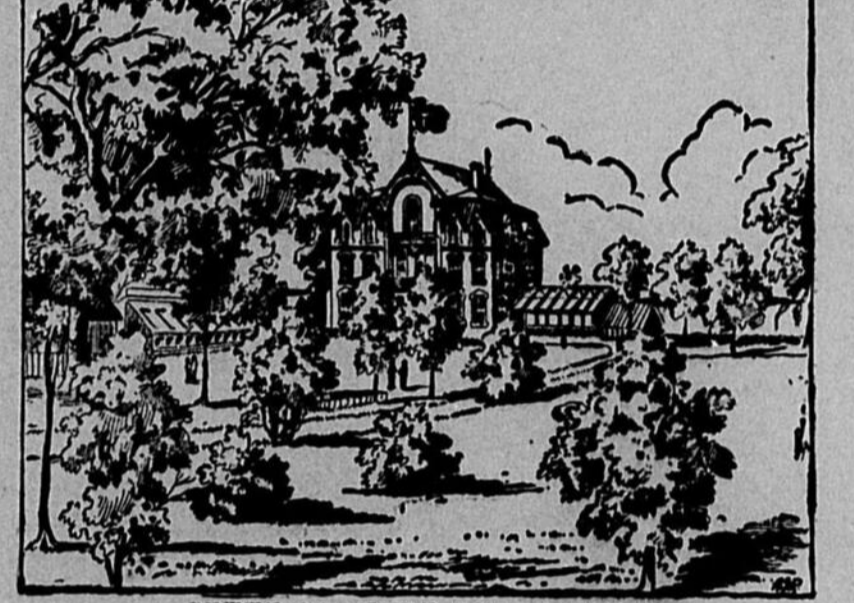
Téléphone 114. 1-9-92-1a



LAUBERT, LAFORCE & BOURDEAU MAISON FONDÉE EN 1860.

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS HARDMAN, de New-York. GERHARD HEINTZMAN Co., de Toronto. MENDELSSOHN, de Toronto. WORMWITZ, de Kingston

1637, RUE NOTRE-DAME, 1637 - Montréal TELEPHONE 1297. 7-6-93-1a



L'INSTITUT POUR LA GUERISON DE L'IVROGNERIE Du PERE MURPHY

A MAISONNEUVE, - MONTREAL-EST, Sur la voie des Chars Urbains passant par la rue Notre-Dame.

Le père Murphy a obtenu un succès éclatant dans la guérison de l'alcoolisme, de l'abus de la morphine, du tabac, et de la Nervosité, dû aux mérites de son traitement merveilleux.

C'EST LE SEUL INSTITUT pour le traitement des maladies épidémiques autorisé par les Législatures du Canada.

ACCOMMODATION SPECIALE POUR LES DAMES. Pour conditions et informations s'adresser à

GEO. GRANT, Gérant. P. O. Boite 91, MAISONNEUVE, P. Q. Telephone 7086.

PROPRIETE A VENDRE

Magnifique propriété commerciale, située dans le centre des affaires, rapportant 10 000 de revenu annuel en très bon ordre.

A VENDRE

M. ZEPHIRIN MAROCHAND, de cette ville, offre en vente: son quel, clos de bois, de charbon, bureau, balance, hangar à charbon, etc.



Résultat d'un Rhume Négligé.

LES POUMONS ATTAQUÉS. Que les Médecins n'ont pas réussi à soulager, Guéris en prenant

Le Pectoral-Cerise d'AYER

"J'avais contracté un fort rhume qui se porta sur mes poumons et comme on fait en pareil cas, je l'avais négligé pensant qu'il s'en irait comme il était venu; mais je trouvais après quelque temps que le plus petit effort me faisait souffrir. Alors

Je Consultai un Docteur

qui trouva, en examinant mes poumons, que la partie supérieure gauche était fortement affectée. Il me donna de la médecine que je pris suivant l'ordonnance, mais elle ne semblait me faire aucun bien.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer

La plus haute récompense à l'Exposition Colombienne. Les Pectoral-Cerise d'Ayer guérissent l'indigestion.

APPROBATION SANS RESERVE

De l'œuvre du Père Murphy, par le digne Evêque des Trois Rivières

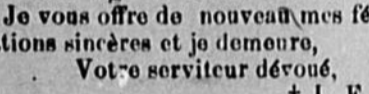
PALAIS EPISCOPAL, Trois-Rivières, 22 Nov. 1894. Rév. Père Murphy, Montréal.

C'est avec un plaisir réel que je rends témoignage au grand bien que fait votre "Cure" dans ce pays où l'intempérance cause tant de ravages et de misères.

Je vous prie donc, Rév. Père, de recevoir mes félicitations empreintes à propos de votre immense succès, et je ne puis en dire assez pour vous encourager à continuer une œuvre si patriotique et si chrétienne.

Je vous offre de nouveau mes félicitations sincères et je demeure, Votre serviteur dévoué,

L. F. Evêque des Trois Rivières



13-4-94-1a

Chronique Générale

(De la Revue du Monde Catholique, Paris) (Suite et fin)

Devant l'irritation de la presse officieuse d'outre-Rhin et les démarches comminatoires du comte de Munster, le gouvernement français a fait démentir, il est vrai, les propos attribués au ministre de la guerre, mais le journal a maintenu sa version, sans que le général Mercier ait désavoué lui-même, comme le réclamaient les journaux allemands, les paroles qu'on lui avait prêtées.

Heureusement pour la France et pour la paix, que l'Allemagne est engagée, avec son gouvernement, dans une lutte sérieuse contre le socialisme. Devant le péril grandissant, l'empereur Guillaume et son nouveau chancelier, le prince de Hohenlohe, ont résolu de prendre des mesures énergiques. Le souverain s'est trouvé personnellement offensé par l'attitude des députés socialistes à la cérémonie d'inauguration du palais du Reichstag.

Il se heurtait à des libertés et à des prérogatives que les députés conservateurs eux-mêmes et surtout les membres du centre avaient intérêt à ne pas abandonner entièrement à l'arbitraire du souverain. Sa demande de poursuites contre les députés socialistes, et en particulier contre M. Liebknecht, un des chefs du parti, a rencontré une forte opposition au Reichstag.

Les déclarations sont le prélude des luttes que la nouvelle législation va susciter. Les catholiques hongrois ne prévoyaient que trop le sort qui leur est fait. L'empereur avait paru refuser, un instant, de sanctionner les lois politico-religieuses dictées au mépris du catholicisme; mais tout faisait craindre que le voyage récent du président du Conseil des

ministres de Hongrie ne triomphât des répugnances du faible monarque. Les catholiques avaient pris les devants sur cette déplorable capitulation: de conscience. Au Congrès d'Albe-Royale, ils ont formellement annoncé qu'ils ne s'inclinaient pas devant les lois de M. Weckerlé, même si elles étaient sanctionnées. Aux applaudissements des milliers de catholiques présents, le Comte Zichy a déclaré, avec la parole invincible de l'Évangile, qu'il fallait plutôt obéir aux lois divines qu'aux lois humaines. L'agitation catholique va donc commencer. Dès le lendemain de la sanction des lois impies, S. Em. le Cardinal Vazary, prince de Hongrie, a convié un conférence générale.

Une fois de plus, François-Joseph aura sacrifié sa conscience aux exigences de la politique. M. Weckerlé a pesé sur lui par la menace de sa démission et le faible souverain a cédé devant la crainte d'une crise ministérielle en Hongrie. Cette crise sera-t-elle évitée? Le ministre qui a cru consolider son pouvoir par ses complaisances coupables envers le parti judéo-libéral, n'en paraît nullement sûr. Il multiplie ses démarches auprès de l'empereur, sans doute pour achever de lui arracher les dernières concessions, moyennant lesquelles il espère gagner les bonnes grâces du parti qu'il voudrait intéresser à son maintien aux affaires. On ne se tromperait probablement pas en prédisant que la crise que François-Joseph a cru conjurer par son acquiescement aux lois anticatholiques de M. Weckerlé, se produira quand même. La coterie remuante des juifs et des libéraux, à laquelle on a voulu plaire, n'est pas satisfaite de ces demi-concessions. C'est au pouvoir qu'elle vise, et par toutes sortes de manifestations factices elle prépare l'avènement du fils du fameux Kossuth, dont elle veut faire le chef du gouvernement hongrois. Et pour mieux dissimuler son but, elle trompe l'empereur par de perfides ovations, qu'il prend pour des signes de popularité et qui dérobent à sa vue le terme de cette funeste politique de concession.

Une autre crise, plus imminente encore peut-être, menace l'Italie. En ce moment le royaume de la Révolution se débat entre la misère et la honte. Les scandales du Panama français paraissent devoir être surpassés par ceux de la Banque romaine, et sous ces scandales s'agitent des rivalités politiques pleines de gros événements.

Pendant près de deux ans, le gouvernement italien avait réussi à étouffer l'affaire, et M. Tan-

toucha le fil de fer formant la limite. Au même instant une flamme verte, courte, phosphorescente en jaillit et, frappée à la fois par le choc électrique, transmis à la masse entière, les nègres se rejetèrent en arrière se culbutant les uns les autres en poussant d'effroyables hurlements.

La batterie de Leyde, enfermée dans la boîte, avait produit l'effet désiré; persuadés maintenant que d'un seul geste le grand sorcier pouvait à volonté une armée, les Békouennés tremblants élargirent le cercle autour de la batterie et la proximité du rocher auquel ils étaient adossés, sans qu'aucun d'eux osât se hasarder à approcher de nouveau.

(A continuer)

RAPPELEZ-VOUS

Que durant cette année l'espace réservé pour annoncer le LINIMENT DE MINARD contiendra l'expression des sentiments de personnes ayant fait des expériences personnelles des mérites de ces incomparables Remèdes de Famille.

C. C. RICHARDS & Co.

projetant au loin les blocs, ne leur eussent inspiré une crainte salutaire de la puissance du chef blanc.

Appartenant à la race des Békouennés, ces nègres habitants d'un pays peu productif, sèchent, vivent presque exclusivement de chasse et de pêche, dont ils vont porter le produit aux marchés voisins.

Ce fut cependant en vain que le capitaine voulut leur acheter des provisions; comme ils avaient refusé leur service pour ouvrir le chemin le long de la cataracte, ils refusèrent également de céder le poisson qu'ils venaient de prendre et faisaient sécher sur les rochers, contre des perles, du calicot, cauris, ne voulant accepter en paiement de leur marchandise que des armes à feu et des munitions.

Accéder à une semblable demande eût été une insigne folie; Paul refusa donc absolument en leur faisant dire par l'interprète que le poisson qu'ils voulaient lui vendre si cher il saurait bien se le procurer en quelques instants, et en telle abondance que lui-même en aurait à leur revendre après avoir nourri tous les siens.

A cette réponse un chef Békouenné reconnaissable au cercle en peau de léopard, fut rarement réservé uniquement aux princes dans presque toute l'Afrique, et qui se montrait le plus obstiné dans la transaction proposée, lui montra le fleuve d'un air moqueur en lui disant d'aller le prendre.

Tous ses noirs compagnons applaudirent, car la nuit approchait et eux, ne connaissant d'autre manière de guetter les bancs de poissons, puis, en les ornant dans leurs immenses filets, de les pousser sur la rive dans un endroit uni et peu profond où rien n'est plus facile que de les prendre, ils ne pouvaient pas se persuader que si peu nombreux et dépourvus des engins nécessaires, les étrangers pussent en si peu de temps en attraper un seul.

Le travail pressait, les ouvriers continuèrent leur besogne jusqu'à ce que l'obscurité se fit; les nègres excités par les railleries de leur chef accablaient les explorateurs de leurs quolibets.

Paul fit alors allumer des feux autour du camp et le chef lui ayant demandé s'il voulait dormir sans manger, il lui répondit

aves assurance que les feux n'étaient préparés que pour cuire le poisson.

— Je voudrais le voir, s'écria le sauvage avec un geste de moquerie.

— Viens donc, fit le Français, qui d'un signe avertit son frère.

Avec les sauvages il est toujours bon de se tenir sur ses gardes. Étienne s'avança aussitôt accompagné des deux Anglais armés de leurs revolvers, de cinq ou six Arabes porteurs de carabine, du Benito portant sous un bras un coffre carré, sous l'autre un sac en caoutchouc de moyenne dimension.

Entourés par cette garde les deux chefs descendirent vers le rivage, sablonneux en cet endroit, mais s'abaissant par une pente rapide à plus de quinze pieds de profondeur, en formant une petite anse fermée par un fort courant.

Les nègres voulaient s'avancer poussés peut-être seulement par la curiosité, peut-être aussi par un autre motif.

— Fais reculer tes guerriers ils feraient manquer ma pêche, dit Paul.

Le chef fit un geste de la main

et ses hommes en reculant dessinèrent autour des Européens un demi-cercle instantané.

Sans leur donner le temps de le franchir de nouveau Benito planta dans le sol quatre pieux terminés par une boule creuse de porcelaine dans laquelle il passa, à la hauteur d'un mètre environ, un simple fil de fer dont il la noua à un bouton de cuivre faisant saillie sur la boîte déposée aux pieds de Paul.

Pendant ce temps Étienne avait fait l'aide de son ami William, retiré du sac un filet de soie à mailles fines et serrées, un œuf de cristal et une carotte de dynamite.

Arabes, chef et sauvages examinaient avec une curiosité mêlée de crainte ces dernières opérations magiques ou que du moins ils croyaient telles, sans que les Européens cherchassent à les en dissuader, sachant très bien qu'une puissance n'exerce sur les féroces habitants de l'Afrique centrale une influence comparable à celle des sorciers.

Ce fut donc avec des gestes burlesques et en marmottant des mots bizarres que Paul, après avoir attaché un fil de laiton, des cendit la boule de cristal dans

le feu noir et profonde.

— Deux minutes s'écoulèrent dans un profond silence, puis quelques murmures s'élevèrent.

— Où donc sont les poissons, demanda le chef devenu sceptique.

— Veux-tu les voir? — Je le veux — Alors étends la main.

Le sauvage l'étendit; mais la retraite avec terreur en poussant un cri.

Auguste qu'il venait de faire la boule de cristal suspendue dans le fleuve venait de s'allumer comme un brillant soleil éclairant tout autour l'eau colorée de toutes les lumières du prisme, et attirées par cette lueur subite, les poissons de toute espèce qui accouraient près de l'œuf comme des papillons de nuit assésant de la flamme d'une bougie.

Poussés par une invincible curiosité les nègres resserraient leur cercle.

— N'avancez pas ou vous serez punis, cria le capitaine dont le guide interpréta la défense dans l'idiome des Békouennés.

Mais ceux-ci voulaient voir le prodige et les derniers poussaient ceux qui étaient devant eux, un des spectateurs du premier rang

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR P. V. AYOTTE, 171 & 173, RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

À qui toute communication concernait l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT: Un An... \$2.00 Six Mois... \$1.00

TARIF DES ANNONCES: Les annonces seront tolérées sur Nonpareil aux conditions suivantes: Premières insertions, par ligne... 10 cents

LE TRIFLUVIEN

Mardi, 22 Janvier 1895

Les écoles Catholiques

NOUVELLE PETITION

Nous recevons du R. P. J. Allard, O. M. I. administrateur de l'archidiocèse de St Boniface, Man. le texte de la pétition suivante, adressé au gouverneur général en conseil, en faveur de la minorité catholique de Manitoba et du Nord-Ouest, avec prière de la publier. Nous le faisons avec autant plus de plaisir que Sa Grandeur Mgr Laféche, dimanche dernier, en chaire, a encouragé fortement ses ouailles à signer cette pétition et promis que lecture en sera faite dimanche prochain au prône. Nous ne sommes donc que l'écho de notre premier pasteur en communiquant cette pièce à nos lecteurs et en les encourageant à la signer et à la faire signer par leurs amis.

ARCHEVÊCHE D'OTTAWA, 10 Janvier 1895.

A Son Excellence Le Gouverneur-Général en Conseil, Qu'il Plaise à Votre Excellence,

Nous soussignés, Catholiques de la Puissance du Canada et loyaux Sujets de Sa Majesté, demandons respectueusement la permission d'exposer:

Que durant la session parlementaire de 1894, une Pétition demandant le redressement des griefs dont souffrent les Catholiques de l'Ouest Canadien, en matière scolaire, et signée par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec et par tous les autres Archevêques et Evêques du Canada, fut présentée à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, aux membres de la Chambre des Communes.

Dans un langage digne et vrai, l'Évêque canadien exposait clairement les droits des Catholiques et leurs devoirs, de même que leurs griefs. Il montrait comment les Catholiques de Manitoba, après avoir joui, jusqu'en 1890, du droit d'élever et de faire instruire leurs enfants dans des écoles dirigées selon leurs convictions religieuses, en avaient été dépossédés d'une manière arbitraire et injuste.

Il montrait leur situation s'aggravant graduellement par le temps et par l'effet de nouvelles lois. Il signalait les graves atteintes également portées aux droits des Catholiques dans le Nord-Ouest, par les ordonnances de 1892, lesquelles privaient les écoles catholiques de leur liberté d'action et de leur caractère propre.

Puis établissant avec l'autorité qui lui appartient, et la science qui le distingue, la doctrine de l'Église Catholique en matière d'éducation, il rappelait que les Parents ont à la fois le droit et l'obligation, de par la loi naturelle et les commandements divins, d'élever chrétiennement leurs enfants selon leurs propres croyances religieuses. Il rappelait encore que l'exercice de ce droit et le libre accomplissement de ces obligations avaient été garantis aux catholiques de l'Ouest Canadien, par les promesses les plus solennelles, qu'il a fallu violer pour imposer à nos coreligionnaires les lois vexatoires contraires à la justice et à toutes les libertés légitimes, qui ploient aujourd'hui notre pays tout entier dans les dissensions les plus déplorable.

Ainsi que le disait avec vérité cette pétition de nos Evêques: "Le triste sort fait aux Catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest est ressenti par les autres Catholiques de la Puissance" et nous venons réitérer ici leurs pressantes représentations et leurs prières, voulant confirmer d'une manière éclatante leur parole: que les Pasteurs et les ouailles ne font qu'un et qu'ensemble ils sont déterminés à revendiquer leurs droits par tous les moyens constitutionnels en leur pouvoir. Les Pasteurs se sont fait les interprètes solennels de ces droits, nous en serons les champions dévoués.

C'est pourquoi nous protestons contre la réponse fallacieuse et déloyale du Gouvernement de Manitoba à l'Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil; et adoptant les conclusions de la requête de nos Seigneurs les Archevêques et Evêques du Canada, avec eux et comme eux, nous demandons le redressement des griefs des Catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest, par le désaveu de la loi de 1894 et par toutes autres voies constitutionnelles que de droit, quant aux lois et ordonnances touchant lesquelles cette prérogative ne peut plus être exercée. Et vos Pétitionnaires ne cessent de prier jusqu'à ce que justice leur soit rendue.

de protestations, c'eût été les bruyants éclats de rire de la foule qui eussent accueilli ces posures en victimes cherchant à donner des ordres, si on les eût conduits au poste. Sans doute il faut reconnaître les droits des travailleurs, mais la violence n'est jamais de mise. A la violence on oppose la violence, quand c'est l'ordre qui le demande.

Démonstrations à Montréal

Montréal est depuis quelque temps le théâtre d'événements qui méritent l'attention de ceux qui ont à cœur la prospérité, disons mieux, la tranquillité du pays. Jusqu'à ce jour nous avons été à l'abri de ces graves soulèvements, communément appelés grèves, qui paralysent la vie de toute une cité, de toute une province, quand le malaise ne s'étend pas à tout un pays. En sera-t-il toujours ainsi? Les événements du jour indiquent malheureusement le contraire.

Cependant il ne faut pas s'alarmer outre mesure, car si le socialisme paraît déjà avoir un gîte dans notre pays, nous savons nos compatriotes encore trop amis de l'ordre et du devoir pour croire que cette gangrène s'ait entamée d'une manière sérieuse et alarmante. Quoiqu'il en soit, il est bon de voir où est le mal, afin de cutriser la plaie au plus tôt, pour empêcher d'atteindre l'organisme et rendre plus tard tous soins inutiles.

S'il faut en croire des témoins oculaires, les titres rouflants affichés dans les colonnes de certains de nos confrères montréalais sont loin de nous dire la vérité sur le sujet. Il faut plutôt y voir une manœuvre du métier qu'une expression de la vérité, chose d'ailleurs très commune chez eux. Nous en sommes heureux, en ce sens que si les confrères en question, faisant trêve à leurs habitudes, nous eussent dit la vérité, Montréal serait plus à plaindre que nous le croyions d'abord. Mais non, de ces cinq, huit, dix mille ouvriers, il faut en rabattre et se contenter d'un millier et encore... si l'on en déduit tous les passants, les curieux, oui, tous les curieux, les manifestants, les vrais, serient loin des dix mille, disons du mille. A quoi bon grossir ainsi, sciemment, le nombre de gens faisant œuvre perturbatrice, si ce n'est pour servir dans un but de lucre les intérêts de cette populace?

Quel intérêt peut en tirer la cause de l'ordre? Tout ce que nous y voyons, c'est qu'aux yeux des étrangers, de nos voisins entre autres, Montréal, qu'ils étaient habitués à considérer comme une ville tranquille, amie de l'ordre et marchant à grands pas sur la route du progrès, ne sera que la reproduction de leurs tumultueuses cités, où des grèves menaçantes sont presque sans cesse à l'ordre du jour, prêtes à se changer en insurrections sanglantes. La chose s'est vue et se voit encore de nos jours à Brooklyn et à Haverhill. Est-ce là faire œuvre patriotique? Est-ce là servir dignement le pays et les intérêts du public, dont ces journaux se prétendent les organes et les guides? Le fait-on au nom de l'indépendance? Peut-être. Mais alors cette indépendance se nomme licence.

Mais revenons à la question, et voyons quels enseignements il faut tirer de ces manifestations pour le moins inconvenantes. On dit que dix mille personnes étaient massées aux abords de l'hôtel-de-ville, demandant aux pères de la cité de l'ouvrage ou du pain. Or il appert que de ces dix mille il faut en retrancher, à titre d'amplification journalistique, les neuf-dixièmes, et sur le dixième qui reste, faire la part des curieux, des passants etc; et nous nous trouvons en face de quelques centaines d'individus, vraiment ouvriers et manifestants. De ceux-là il faut déduire ceux que la camaraderie un peu, et la curiosité beaucoup, l'espérance peut-être, ont entraînés à la suite des meneurs, et nous arrivons à ceux-ci, la plupart, pour ne pas dire tous, gens jouissant d'emplois permanents et les créatifs, qui se disent amis des travailleurs et plaident, non pour eux-mêmes, mais pour leurs compagnons moins hardis mais plus misérables.

Il nous est avis qu'au lieu de s'arrêter à parlementer avec ces gens en quête d'une popularité de mauvais aloi et servant des intérêts personnels mal déguisés, on aurait dû les mettre à l'ordre et les envoyer, ou dans leurs foyers ou au poste, sous la surveillance de la police. Ils se prétendent amis de bonnes intentions, ne revendiquant que leurs droits. Mais alors pourquoi ces mots de dynamite, d'anarchisme dans la bouche de citoyens qui se disent paisibles? Ce sont des meneurs agissant pour leur compte personnel, ou soudoyés par d'autres qui n'attendent que les planteurs de contrats pour s'enrichir aux dépens et du trésor public et des pauvres travailleurs. Cela peut être habile, mais c'est certainement canaille.

On craignait les violences, disait-on. Notre avis est qu'au lieu

de nos communes, nos petites villes, nous aider entre frères, — pouvons nous raisonnablement espérer redevenir un jour les maîtres du pouvoir? Tout s'enchaîne dans la vie. Nous auront beau discuter et discuter encore sur les questions sociales, nous lancer dans les théories les plus savantes, si nous n'en venons pas à appliquer, chacun autour de nous, les lois de la société chrétienne, notre désorganisation continuera, elle s'accroîtra.

Laissons donc les soi-disant prudens — les pouroux — qui ne voient partout que casse-cou, et ont un horreur instinctive de toute conduite ferme, énergique, suivie, trouver mille prétextes pour fuir la défense, pour la critiquer en tête chez les autres: la charité vous comprenez? et puis vous exaspérez nos adversaires!... Mais voyons: 1o. C'est un droit strict qu'à chacun fût-il catholique, d'acheter où il veut les marchandises qu'il paie. Tout au plus la charité exige-t-elle que l'on donne une préférence à des commerçants dans le besoin. Ce n'est pas précisément le cas des juifs et des franc-maçons.

2o. Les commerçants catholiques, donnant généreusement pour les œuvres catholiques, ont droit à la clientèle catholique. Le père de famille, dont l'enfant est reçu gratuitement à l'école chrétienne, ne doit-il pas préférer aux juifs et aux franc-maçons les fournisseurs, l'épicier ou le boulanger catholique dont l'aumône entretient l'école de son fils? 3o. Comme les franc-maçons et les juifs se servent de la puissance que leur confèrent leurs richesses pour persécuter l'Église et opprimer les consciences, c'est un crime de les enrichir.

Le baron d'Allemagne, dans une de ses remarquables conférences toujours si intelligemment et si érudiment guérières, prononçait, à Arras, ces paroles dont la portée n'a point pu passer inaperçue: "J'ai lu une circulaire de la Franco-Maçonnerie qui disait: 'N'achetez jamais dans les magasins et dans les usines qui ont pour enseigne: fermé le Dimanche et jours de fêtes!'"

"Et nous, catholiques, ajoutait-il, nous ne craignons pas d'acheter chez les Francs Maçons et chez les Juifs, et chez des personnes que nous savons être hostiles à la religion."

Soyons donc une bonne fois pratiques; sachons être intelligents, et pour cela soyons chrétiens; mais chrétiens conscients, ne négligeant aucun de ces actes de solidarité chrétienne, qui peuvent paraître petits, mais dont les effets portent si loin... (de la Croix de Lyon)

Culture de l'Asperge

Semis — L'Asperge, dans la pratique, se multiplie exclusivement au moyen de grains, et le semis pour donner au cultivateur un plant de choix, doit être fait avec des soins particuliers. Le sol dans lequel le semis sera fait doit être, autant que possible, sain, léger et riche en matières ulmiques, dont l'asperge se nourrit très avidement.

L'on a prétendu qu'il valait mieux faire le semis en terre maigre, se basant sur ce que les plants mis ensuite dans un sol bien fumé, reprennent un élan subit de végétation. Ce raisonnement ne tient pas debout devant l'examen direct des faits, et il n'y a pas plus lieu de semer les asperges en terre maigre pour les voir reprendre ensuite, qu'il n'y aurait de raison de soumettre un enfant à des privations, sous le prétexte de le voir reprendre rapidement vigueur, quand son régime alimentaire deviendrait meilleur. Ce qui est gagné dans le jeune âge est bien gagné, et les effets s'en feront constamment sentir.

Le sol étant choisi, l'on répand à sa surface une couche de fumier décomposé, dont l'épaisseur variera suivant la richesse du terrain. On l'enterre par un labour profond fait à la bêche ou à la charrue. Il importe que le terrain soit aussi meuble et net que possible. Le terrain une fois ameubli, on tracera à sa surface, à l'aide d'un rayonneur et du cordeau, des lignes distantes environ de 6 à 8 pouces. Ces rayons doivent avoir une profondeur de 2 pouces environ.

Le semis se fait vers le commencement de mai. La levée n'a lieu habituellement qu'un mois environ après le semis. Pendant tout ce temps, il est nécessaire de veiller à ce que le terrain ne soit pas envahi par les mauvaises herbes. Quant le jeune plant lève, il apparaît sous la forme d'un petit filament vert qui perce le sol. Trois semaines environ après la levée, l'on procède à un éclaircissage destiné à laisser une distance, entre chaque pied, de 5 à 6 pouces. Il ne faut pas faire cet éclaircissage au hasard, et la suppression ne doit porter que sur les plants les plus faibles, on doit aussi profler d'un temps humide. Pendant l'été les seuls soins à prendre sont quelques sarclages répétés afin de tenir le sol net. Pendant l'hiver les soins sont nuls. Le plant préparé dans les conditions que nous venons d'indiquer, est bon à être employé au printemps suivant.

Rien n'est pénible comme de voir de pauvres poitrinaires, le corps secoué par de continuelles quintes de toux, épuisés, lamentables... Cependamment avec quelques doses de Baume Rhumal, le merveilleux spécifique français, on leur procurerait un immense soulagement, et parfois la guérison dans des cas réputés incurables, dans ce cas est encore arrivé tout récemment. Dépôt trifluvien à la Pharmacie des Trois-Rivières.

solidarité! Solidarité! c'est le mot que nous ne devrions cesser de répéter: car il faut absolument secouer notre torpeur moderne, réagir contre la situation déplorable que nous sommes obligés de rendre plus déplorable encore. N'est-ce pas étrange, qu'en notre France, après quatorze siècles de christianisme, on puisse entendre constamment dire: "Les catholiques ne savent pas se soutenir entre eux."

Et n'est-il pas surtout étrange que cette affirmation, la plupart du temps cette plainte, ne soit sans cesse justifiée par des faits. Que de fois on voit ceux des catholiques qui ont chez eux, à leur porte, des voisins catholiques, même des amis, épiciers, marchands de nouveau etc, ou autres commerçants; pour gagner deux ou trois sous sur la marchandise ils en dépensent dix afin de la faire venir de telle ou telle maison juive ou franc-maçonne de la grande ville, qui saura faire de la réclame, au détriment du public.

Et vraiment si les juifs nous ruinent, si les franc-maçons nous commencent, n'est-ce pas parce que nous sommes assez bêtes, assez niais, assez stupides, pour leur porter notre argent, pour grandir leur puissance...? Il y a dans de tels faits, un inconcevable oubli de la solidarité chrétienne et une intelligence des choses plus inconcevable encore. Car enfin, le salut ne viendra pas tout seul; et si nous ne savons pas même vivre et redevenir les maîtres

AU CONSEIL-DE-VILLE

Séance du 21 Janvier 1895

Présents: Son Hon. le Maire P. E. Panneton, M. les échevins, A. Houliston, L. E. Dufresne, Tel. Lymburner, D. Ricard, F. X. Descoteaux, J. Savard, Cyr. Lymburner, T. Bournival, H. Dussault. Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par M. l'échevin Tel. Lymburner, secondé par M. l'échevin D. Ricard que M. l'échevin Alex. Baptist est élu procureur. Adopté. Proposé par M. l'échevin T. Bournival, secondé par M. l'échevin H. Dussault que les divers comités soient composés, tels que ci-dessous: A l'opie.

COMITÉS PERMANENTS. FINANCES M. Thomas Bournival, Président. M. H. Dussault, J. B. L. Houli, A. A. Houliston et Tel. Lymburner. AQUEDUC ET ECLAIRAGE M. Ant. S. Pierre, Président. M. Thomas Bournival, Alex. Baptist, H. Dussault et Tel. Lymburner. DRAINAGE M. Désiré Ricard, Président. M. Th. Bournival, Alex. Baptist, Tel. Lymburner, Cyr. Lymburner. FEU M. Cyr. Lymburner, Président. M. Alex. Baptist, J. B. L. Houli, Ant. St Pierre et J. Savard. POLICE M. H. Dussault, Président. M. Th. Bournival, Alex. Houliston, D. Ricard, J. Savard. CHEMINS M. Tél. Lymburner, Président. M. Th. Bournival, Edm. Dufresne, H. Dussault, D. Ricard. SANTÉ M. Alex. Baptist, Président. M. Edm. Dufresne, F. X. Descoteaux, Ant. St Pierre, J. Savard. MARCHÉS M. J. Savard, Président. M. Alex. Baptist, H. Dussault, Tel. Lymburner et Cyr. Lymburner. HOTEL DE VILLE M. J. B. L. Houli, Président. M. Th. Bournival, F. X. Descoteaux, Alex. Houliston, Cyr. Lymburner. COMMUNE F. X. Descoteaux, Président. M. Edm. Dufresne, D. Ricard, Ant. St Pierre et J. Savard.

Puis il est proposé par M. l'échevin T. Bournival secondé par M. l'échevin H. Dussault que MM. P. L. Hubert et M. L. L. L. L. soient nommés auditeurs des comptes de la cité. Adopté. Proposé par M. l'échevin, Cyr. Lymburner secondé par M. l'échevin Savard, que Son Hon. le Maire soit autorisé à signer un acte de vente de certaines propriétés concédées à M. J. N. Godin et dans lequel on a fait certains changements nécessaires à la sûreté légale de la transaction. Adopté.

Lue une lettre de M. André Beaulieu, chauffeur à l'aqueduc, et dans laquelle il offre sa démission qui est acceptée. Lue une requête de M. R. S. Cook, avocat, procureur de Mme J. A. Dupont, demandant qu'une somme de \$1000 soit payée à sa cliente comme compensation de dommages subis, lors de l'incendie qui eut lieu le 29 décembre dernier, par suite du manque d'eau et du mauvais fonctionnement de l'aqueduc, etc. Référé au comité du feu.

Un rapport du surintendant devra être présenté au comité sous peu. Requête de MM. Thomas Caron et M. René, charretiers de la ville de Nicolet, présentée par M. W. Gamrand, avocat, et demandant que \$150 de dommages leur soit payés à chacun d'eux à cause des insultes et mauvais traitements subis par eux le 31 décembre dernier, de la part d'un officier de la corporation, l'officier de police Simard, chargé de la surveillance à la gare du C. P. R. Référé au comité de police.

Enquête des faits devra être faite, et entente avec l'avocat des demandeurs, si possible. M. l'échevin Bournival propose que la lumière électrique soit continuée encore quelques jours à ceux qui n'ont pas payé leur abonnement. Révoqué au comité de l'éclairage. Puis il est décidé sur proposition de Son Hon. le Maire et de M. l'échevin Bournival que les séances des comités permanents auront lieu régulièrement tous les jeudis; le comité des finances devant siéger un peu avant l'ouverture de ces derniers à 7 1/2 hrs. Une motion en ce sens est rédigée séance tenante, proposée par M. l'échevin Th. Bournival, secondée par M. l'échevin H. Dussault. Adopté.

Son Hon. le Maire propose alors, afin de faire disparaître tous les inconvénients que suscitent les irrégularités dans les séances du conseil que l'ouverture en aura lieu régulièrement à l'heure indiquée, et de plus qu'à l'avenir on suivra l'usage adopté en chambre, que les séances des comités aient lieu en public, le maire étant la préséance, cette proposition est adoptée et couverte par les applaudissements du public très satisfait du nouvel état de choses, d'ailleurs que juste. Puis le Conseil est ajourné à lundi, La séance est levée.

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

AU CONSEIL-DE-VILLE

Séance du 21 Janvier 1895

Présents: Son Hon. le Maire P. E. Panneton, M. les échevins, A. Houliston, L. E. Dufresne, Tel. Lymburner, D. Ricard, F. X. Descoteaux, J. Savard, Cyr. Lymburner, T. Bournival, H. Dussault. Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par M. l'échevin Tel. Lymburner, secondé par M. l'échevin D. Ricard que M. l'échevin Alex. Baptist est élu procureur. Adopté. Proposé par M. l'échevin T. Bournival, secondé par M. l'échevin H. Dussault que les divers comités soient composés, tels que ci-dessous: A l'opie.

COMITÉS PERMANENTS. FINANCES M. Thomas Bournival, Président. M. H. Dussault, J. B. L. Houli, A. A. Houliston et Tel. Lymburner. AQUEDUC ET ECLAIRAGE M. Ant. S. Pierre, Président. M. Thomas Bournival, Alex. Baptist, H. Dussault et Tel. Lymburner. DRAINAGE M. Désiré Ricard, Président. M. Th. Bournival, Alex. Baptist, Tel. Lymburner, Cyr. Lymburner. FEU M. Cyr. Lymburner, Président. M. Alex. Baptist, J. B. L. Houli, Ant. St Pierre et J. Savard. POLICE M. H. Dussault, Président. M. Th. Bournival, Alex. Houliston, D. Ricard, J. Savard. CHEMINS M. Tél. Lymburner, Président. M. Th. Bournival, Edm. Dufresne, H. Dussault, D. Ricard. SANTÉ M. Alex. Baptist, Président. M. Edm. Dufresne, F. X. Descoteaux, Ant. St Pierre, J. Savard. MARCHÉS M. J. Savard, Président. M. Alex. Baptist, H. Dussault, Tel. Lymburner et Cyr. Lymburner. HOTEL DE VILLE M. J. B. L. Houli, Président. M. Th. Bournival, F. X. Descoteaux, Alex. Houliston, Cyr. Lymburner. COMMUNE F. X. Descoteaux, Président. M. Edm. Dufresne, D. Ricard, Ant. St Pierre et J. Savard.

Puis il est proposé par M. l'échevin T. Bournival secondé par M. l'échevin H. Dussault que MM. P. L. Hubert et M. L. L. L. L. soient nommés auditeurs des comptes de la cité. Adopté. Proposé par M. l'échevin, Cyr. Lymburner secondé par M. l'échevin Savard, que Son Hon. le Maire soit autorisé à signer un acte de vente de certaines propriétés concédées à M. J. N. Godin et dans lequel on a fait certains changements nécessaires à la sûreté légale de la transaction. Adopté.

Lue une lettre de M. André Beaulieu, chauffeur à l'aqueduc, et dans laquelle il offre sa démission qui est acceptée. Lue une requête de M. R. S. Cook, avocat, procureur de Mme J. A. Dupont, demandant qu'une somme de \$1000 soit payée à sa cliente comme compensation de dommages subis, lors de l'incendie qui eut lieu le 29 décembre dernier, par suite du manque d'eau et du mauvais fonctionnement de l'aqueduc, etc. Référé au comité du feu.

Un rapport du surintendant devra être présenté au comité sous peu. Requête de MM. Thomas Caron et M. René, charretiers de la ville de Nicolet, présentée par M. W. Gamrand, avocat, et demandant que \$150 de dommages leur soit payés à chacun d'eux à cause des insultes et mauvais traitements subis par eux le 31 décembre dernier, de la part d'un officier de la corporation, l'officier de police Simard, chargé de la surveillance à la gare du C. P. R. Référé au comité de police.

Enquête des faits devra être faite, et entente avec l'avocat des demandeurs, si possible. M. l'échevin Bournival propose que la lumière électrique soit continuée encore quelques jours à ceux qui n'ont pas payé leur abonnement. Révoqué au comité de l'éclairage. Puis il est décidé sur proposition de Son Hon. le Maire et de M. l'échevin Bournival que les séances des comités permanents auront lieu régulièrement tous les jeudis; le comité des finances devant siéger un peu avant l'ouverture de ces derniers à 7 1/2 hrs. Une motion en ce sens est rédigée séance tenante, proposée par M. l'échevin Th. Bournival, secondée par M. l'échevin H. Dussault. Adopté.

Son Hon. le Maire propose alors, afin de faire disparaître tous les inconvénients que suscitent les irrégularités dans les séances du conseil que l'ouverture en aura lieu régulièrement à l'heure indiquée, et de plus qu'à l'avenir on suivra l'usage adopté en chambre, que les séances des comités aient lieu en public, le maire étant la préséance, cette proposition est adoptée et couverte par les applaudissements du public très satisfait du nouvel état de choses, d'ailleurs que juste. Puis le Conseil est ajourné à lundi, La séance est levée.

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

Graines de Fleurs Graines de Champs Graines de Jardins Graines de toute sorte A LA PHARMACIE HOERNER TROIS-RIVIERES

N Marchand & Cie AGENTS D'ASSURANCES BUREAUX: 42 Du Platon Trois-Rivières

TOUTE NOUVEAUTE A SES PARTISANS Messieurs GABRIEY & PANNETON reçoivent un grand choix de Marchandises pour ROBES ET COSTUMES DE DAMES

GABRIEY & PANNETON 142, - Rue Notre-Dame TROIS-RIVIERES

P. A. GOUIN & CIE MARCHANDS DE Fer & Quincailleries EN GROS ET EN DETAIL A L'ENSEIGNE DE LA SCIE RONDE Coin des Rues Coin des Rues Platon & Craig TROIS-RIVIERES SPECIALITE: Bois et Garnitures pour Voiture, Fer et Acier en barre, Peinture, Huile, Vernis, Ciment, Plâtre, Etonpe, Coaltar, Vernis à bardeau, Courroie, Câble, Etc. Assortiment complet pour garnitures de maison Le tout à des Prix réduits

A NOS Abonnes Retardataires

Nous prions nos abonnés qui ne sont pas en règle avec l'administration au sujet de leur abonnement, de vouloir bien nous faire parvenir le plus tôt possible les sommes qu'ils nous doivent. Quoique minimes pour un chacun d'eux elles représentent un montant assez élevé pour nous.

Nous espérons que cette question de justice sera réglée au plus tôt.

L'ADMINISTRATION.

LETRE D'ITALIE

(Spéciale au TRIFLUVIEN) ROME, 5 Janvier 1895.

M. le Directeur.

Presque tous les conseils municipaux de notre bienheureuse Italie sont en grève. Les raisons d'une pareille éniacipation sont multiples; je n'en prendrai que trois par la pointe des cheveux pour vous les noter. La première c'est que les conseils municipaux, cette aristocratie villageoise, trouve que le roi et Crispini son ministre se permettent d'exagérer en fait de taxes, et que cette exagération fort nuisible pour la poche désormais trouée des paysans, n'a pour effet que de remplir le gousset de la clique-palatine. La seconde est que Crispini, ministre de l'intérieur, et inventeur sinon du vinaigre des quatre voleurs, du moins président des trois sordides (Humbert, Lemmi, Grimaldi) lesquels ont fait danser les millions de la Banca Romana, comme des maringouins à un rayon de soleil. Crispini se mêle sans pudeur des finances municipales et se veut faire dépenser non plus pour des affaires communales et municipales mais pour des travaux qui regardent directement l'Etat.

La troisième raison enfin est que le vieux Crispini, garibaldien, franc-maçon, p-rsecuteur, voleur, surtaxeur est complètement discrédité dans le Peninsula. Docile à ce vieil adage qui proclame depuis des siècles que lorsque "le diable vient vieux, il se fait ermite" docile à l'invitation de ce proverbe, le vieux Crispini devrait se retirer des affaires (c'est le vœu populaire) pour aller faire pénitence dans quelque couvent de St François, son patron.

La neige couvre l'Italie toute entière et le froid est esquinéau. Ceci serait peu de chose dans la haute Italie où l'on s'attend chaque année plus ou moins aux morsures de la bise, mais depuis Rome jusqu'en Sicile, la neige et le froid Sibérien dont pâtissent les populations augmente l'affreux misère du peuple déliné par Crispini et consorts.

Toute la colonie Américaine s'est unie à la colonie Canadienne pour faire célébrer un service funèbre en faveur de sir John Thompson, premier ministre défunt du Canada. Les catholiques ont fait chanter un service solennel à St Marie della Pace, les protestants dans l'église presbytérienne de Via Venti Settembre.

A la suite de l'invention d'une taxe sur les allumettes, les trois quarts des fabricants de cet article indispensable avaient fermé boutique. Aujourd'hui, les trois quarts de l'autre quart se sont décidés de suivre l'exemple des premiers. Nous sommes donc réellement menacés du briquet suranné que battaient patiemment nos grands pères quand il s'agissait d'allumer le bois pour le pot au feu...

C'est aujourd'hui la veille de l'Épiphanie. Les romains appellent cette fête le Befana, (fête des folies) et Dieu sait s'ils en font.

Tout d'abord pour simuler l'Épiphanie triomphale des rois mages à Jérusalem, toute la canaille romaine de 10 à 30 ans, armée de longues trompes plus sonores qu'harmonieuses, passe la nuit à faire fremer les carreaux de vitres des habitations. C'est la prise de Jéricho, sans le sang versé. Les trompeurs font cinq ou six fois le tour de la ville, selon l'énergie de leurs jambes, et bien habile qui dort ce soir.

Aujourd'hui tous les bébés ont droit à un présent. Les petits garçons auront un cheval de bois, de sucre, ou un sabre comestible de chocolat ou de melasse durcie; les petites filles moins belliqueuses ont une poupée, un cornet de bonbons, un petit menage, etc., etc. Le présent est d'ailleurs proportionné aux ressources des parents, mais il faut un présent, la chose est enracinée, incarnée dans les mœurs du pays.

La reine Victor a choisi cette année la charmante plaq française de Nice pour venir passer ses vacances du printemps. Jusqu'à ce jour la Souveraine des Îles Britanniques était venue en Italie, à Florence. Mais on dit qu'à la dernière saison, la Reine a été tellement persécutée et obédée de demandes de secours, même par des familles nobles italiennes

que dégoûtée elle ne veut plus entendre parler de bel pays. Et, si c'est le cas, je confesse qu'elle a trois fois raison.

Notre St Père le Pape, en recevant dernièrement un évêque canadien, a déclaré qu'il admirait les mœurs patriarcales des citoyens qui ont élu domicile sur les bords du St Laurent. Léon XIII est le premier Pape qui a continuellement les yeux tournés vers l'Amérique et c'est aussi le premier qui ne néglige aucune occasion d'envoyer un salut amical au Canada.

Les Canadiens n'oublieront d'ailleurs jamais que Léon XIII est celui qui a immortalisé leur race et leur nationalité en élevant à la pourpre pour la première fois depuis leur naissance nationale et politique, un des enfants de la vénérable Québec, Mgr. Taché-roux, Cardinal de la Sicile Romaine.

J'ai l'honneur d'être, Votre serviteur, TRANS-TEVERINO.

Le temps qu'il fait

Le temps détestable dont nous sommes gratifiés en ce moment nous vaut toute espèce de maladies. On contracte très facilement un rhume et il est important de ne pas lui laisser prendre de développements. Le Baume Rhumal le célèbre spécifique français est le remède par excellence de ces affections de la gorge et des poumons. Il agit rapidement et sûrement. Des milliers de personnes attestent son efficacité.

A l'hotel-de-ville

De tous les bienfaiteurs et bienfaitrices qui se donnent tous les soirs rendez-vous à l'Hotel-de-ville pour la grande vente de charité organisée au bénéfice de l'Orphelinat St Joseph, c'est à qui préparera le programme le plus attrayant pour le public visiteur. Notre excellent maire, M. P. E. Pannetier, a voulu, lui aussi, organiser la soirée, soirée de musique et de chant, il va de soi. Il a présidé lui-même aux répétitions. C'est assez dire qu'avec son goût sûr et éclairé en matière de musique et de chant, la soirée sera un succès, pour peu que l'exécution réponde à son attente.

Donc, mercredi soir, l'on donnera à l'Hotel-de-ville La Nuit, chant lyrique, avec récitatif, solo et chœur, dramatisé pour la circonstance, par Lataste, élève de Gounod. Nous n'avons pas à parler ici de l'école formée par ce grand maître de l'art français, dans les œuvres duquel tous les connaisseurs s'accordent à reconnaître le goût classique, l'ampleur de style, l'originalité de la conception et le mariage bien assorti de la mélodie et de l'harmonie. Lataste est un des élèves qui se sont le plus distingués de sa manière. On pourra en juger, du reste, mercredi soir.

Ce chant à grand effet sera interprété par un chœur puissant de 50 voix, soutenu par un orchestre d'une trentaine d'instruments. Les solistes seront rendus par M. Arthur Pannetier, ténor léger dont la réputation n'est plus à faire, et par Delle Yvonne Genest dont la magnifique voix de soprano est bien connue du public trifluvien. Le chant se terminera par une fécie, avec illumination au moyen de feux de Bengale, tel que la chose se pratique sur les théâtres de Paris et de New-York.

Pour varier, l'on donnera aussi la valse de Guillaume Tell, chant tyrolien, musique de Rossini. C'est un autre morceau du répertoire classique qui se manquera pas de charmer les dilettanti, de même que le quatuor La Cigale et La Fourmi de Gounod.

L'orchestration de La Nuit a été faite par M. Pierre Heyvald. Ce modeste artiste, que la timidité seule empêche de s'imposer à l'attention du public, mais qui n'a pas moins une très grande valeur personnelle, a donné à M. le Maire un concours précieux, que celui-ci est le premier à reconnaître et à apprécier.

On nous dit que, dans cette même séance de mercredi, un ménage se surprenait au public. Nous sommes dans le secret, mais il va sans dire que nous n'avons ni le droit, ni l'intention d'être indiscret. Il nous sera bien permis, cependant, d'exprimer un avis: c'est que l'un de ces chanteurs nationaux italiens qui frappent parfois l'oreille des étrangers de passage à Naples, par exemple, serait d'une douzaine exquise pour l'oreille des auditeurs, s'il était dit par l'un de ces gentilles filles du pays du soleil et des fleurs, et dans toute la suavité musicale de cette langue, la plus douce et la plus harmonieuse qui ait jamais existé. Pourquoi n'en ferait-on pas un article du programme de mercredi? Allons! c'est dit.

Nous félicitons sincèrement M. le maire de nous faire ainsi rentrer dans la tradition d'il y a 15 ou 20 ans, alors que nos amateurs allaient avec tant de plaisir entendre et applaudir l'interprétation de chants classiques par ces grands chœurs qui figuraient au premier titre sur les programmes des concerts du temps. La romance, et même les morceaux classiques écrits pour une ou deux voix, ont trop été délaissés pendant quelque temps sur les droits de la musique d'ensemble. Nous voyons avec plaisir qu'on s'occupe de revenir à la saine tradition d'autrefois.

Nous prévenons les personnes qui voudraient assister à l'exécution de ce programme que le rideau sera levé à 8 1/2 heures précises. Nous donnons donc à nos amateurs rendez-vous à général à l'Hotel-de-ville pour mercredi soir, s'ils tiennent à entendre de la bonne musique d'ensemble interprétée par un chœur puissant et bien exécuté.

Head's Pills sont efficaces.

La Soiree d'hier

Nous ne nous trompons pas lorsque nous disions que les Dames de Bazar allaient de succès en succès, toujours croissants, dans leur belle et charitable entreprise; la soirée d'hier en est une preuve évidente.

Outre la musique délicieuse de "l'Harmonie de l'Union Musicale" le public admira grandement le chant des gentilles petites filles qui ont nom: Delle Rita Denoncourt et Marguerite Badoz, charmantes enfants de six ans, chantant avec une grâce, une perfection très au dessus de leur âge.

La pièce de résistance était "l'Enfant prodige" opérette en trois actes, très bien rendue, malgré un fâcheux contre-temps causé par l'absence d'un personnage principal, que des circonstances inévitables retenait au foyer domestique. M. Ovide Carafel, par un effort prodigieux de mémoire et de bonne volonté para à cette épreuve et remplit avec succès ce rôle difficile. M. H. Marneux et Poirier ont droit aussi à de chaleureuses félicitations.

Mais venons au tug of war, lutte gigantesque qui souleva un paroxysme d'hilarité du public. Douze goliaths aux muscles d'acier, divisés en deux camps et portant respectivement les noms de Shamrocks et Capitals lutèrent courageusement, déployant une somme énorme, prodigieuse de force musculaire jusqu'à rompre le câble. Cette scène fut un succès sans précédent.

Mesdemoiselles Y. Genest et A. Denoncourt, accompagnées par Delle A. Frigon dont les voix sympathiques et douces et les talents musicaux sont connus de tous, furent très applaudies dans leur "Sérénade des anges" exécutée à un haut degré de perfection. Dans les dames organisatrices ont lieu de se féliciter, car c'est un succès magnifique.

LA SAINTE EN BOUTEILLE

On ne connaît pas de rival au célèbre BAUME RHUMAL, le spécifique par excellence contre toutes les affections de la gorge et des poumons. Un médecin éminent le recommandait dernièrement en ces termes à un client affligé d'une bronchite tenace: c'est la santé en bouteille. C'est le plus bel éloge des merveilleuses propriétés du grand remède français.

Dépôt du district, R. W. Williams Trois-Rivières.

Echos de la Ville et du District

Le fluve devant la ville est toujours dans le même état, le pont de glace ne se forme pas.

Le club de raquettes, le "St Jean-Baptiste," accompagnée de la faufare de l'Union Musicale, paradera dans nos rues jeudi prochain. Ils iront saluer son Hon. le Maire, et les présidents de la société.

Nous apprenons avec une profonde douleur que M. Geo. Dufresne, notre concitoyen bien connu, est très gravement malade.

Le Fer, la Potasse, et les meilleurs alteratifs végétaux, font de la Salsapareille d'Ayer un remède sans égal pour le sang.

Un incendie assez grave s'est déclaré samedi soir dans le magasin de M. Isidore Gauthier, marchand, rue Notre-Dame. Les dommages s'élevaient à plusieurs milliers de piastres, en grande partie couverts par les assurances. Les voisins ont subi quelque dommage par la fumée.

Après trois ou quatre jours de beau temps, nous avons de la neige aujourd'hui.

Un commencement d'incendie chez M. John Bourgeois rue Ste Julie vendredi dernier a été promptement éteint par nos pompiers.

La plupart des remèdes préconisés contre le rhume entraînent un certain trouble du côté de l'estomac. Cet inconvénient n'existe pas avec le Baume Rhumal qui ne nécessite pas un régime spécial d'alimentation.

Nous prions nos lecteurs de ne pas oublier le bazar, ce soir, il y aura du nouveau, beaucoup de nouveau, et quelque chose de très intéressant. En foule donc: et ne pas oublier le portemonnaie bien garni. On se charge pour très peu, de l'alléger.

MM. Pierre Deshaies et Jos. Laforce de la compagnie de téléphone des comtés de Drummond, Arthabaska, Nicolet et Yamaski ont établi sur la glace une ligne téléphonique entre Nicolet et de cette ville. Les personnes désirant être en communication avec les endroits susdits pourront se rendre à l'Hotel Dufresne où l'instrument sera mis à leur disposition.

BANLIEU.—Après une lutte très vive M. Onésime Bellemare a été élu conseiller pour la municipalité.

SHAWENEGAN, 21.—MM. Elie Angé et Thomas G. Gélinas ont été élus conseillers. Le premier par acclamation. M. P. J. Héroux a été réélu maire et M. P. de Varennes, N. P. réélu conseiller municipal de la municipalité.

Nervante demand e. On demande une bonne servante, pour la cuisine, et pouvant, au besoin, aider au service général. Bonnes références seront exigées. S'adresser à M. Isaie Dufresne, Hôtel du Canada.

MARIAGE

A Ste So. hie de Levral le 21 dernier M. Alfo et Bacon conduisant à l'autel Delle Georgina B. Acheson. Nos meilleurs souhaits aux nouveaux mariés.

NAISSANCE

A Ste So. hie de Levral, Samedi dernier, Dame Albert Trépoir, son fils, Parrain et Maraine M. C. B. Poisson et sa Dame.

Le sang riche et rouge est produit aussi naturellement en prenant Hood's Sarsaparilla que la propriété corporelle est produite par l'usage libéral de l'eau et du savon. G. et D. purificateur chimique complètement la peau de et les autres impuretés.

Revue Canadienne

Sommaire de janvier 1895.—Roses de la Sainte Famille après B. Plockh, st. graveur.—Le B. et son expression par les Arts. Alphonse Leciaire-Bathem (poète) Pamphile Lemay.—Portrait de Pamphile Lemay.—Le Ga. taine Madie.—I. Roy.—Portrait de J. Roy.—Sainte Anne et ses personnages historiques. Fr. Paul V. Chartrand, des frères pêcheurs.—Sainte Anne et la Vierge Marie, d'après K. Moller, gravé par M. J. Masson.—Rév. J. J. Roy.—A. B. Roathier.—S. J. vices tentés à la messe.—Chronique du mois. A. B. Roathier.—Le Stick, V. Collet.—E. et M. Roathier.—A travers les livres.

Nouvelles Diverses

La construction du plus grand et du plus beau yacht du monde sera terminée cette semaine à Copenhague. Il est destiné au czar Nicolas II et s'appellera le Standard.

Ce yacht mesure 425 pieds de longueur et possédera deux machines d'une force de dix mille chevaux chacune qui permettront au bateau impérial de filer à raison de vingt milles anglais à l'heure.

Le personnel se composera de vingt officiers et matelots.

L'aménagement intérieur du yacht est merveilleux. Sa construction, qui a coûté dix millions de francs, a été commencée lors du dernier séjour à Copenhague d'Alexandre III, qui a lui-même indiqué le plan général du bateau et a ordonné de commander les deux machines à une maison parisienne qui vient de livrer.

Le Standard doit, sur l'ordre de Nicolas II, être lancé le 11 mars, jour anniversaire de la naissance de feu l'empereur Alexandre III.

Pour prendre après dîner, afin d'activer la digestion, les Pilules d'Ayer ont une efficacité merveilleuse.

On lit dans le Protecteur Canadien de Fall-River Mass.:

L'économiste, M. de Molinari, vient de publier un tableau des suggestions sur la répartition des richesses aux États-Unis:

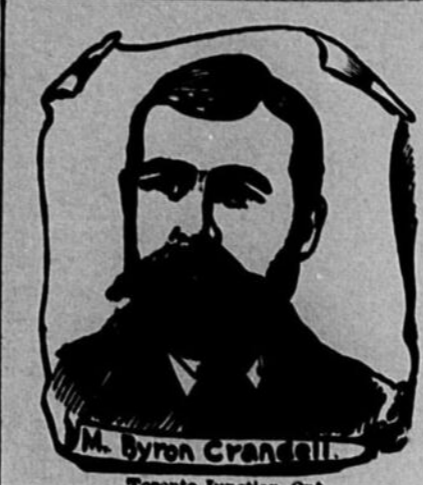
En 1847, on ne citait encore qu'un seul particulier dont la fortune s'élevait à 25 millions; on en cite plus de deux mille aujourd'hui. Deux cent cinquante familles possèdent au-delà de 100 millions, et, dans ce nombre, il en est dont le capital atteint un milliard.

Le calcul suivant, établi sur les chiffres de l'Income tax, et par conséquent, notoirement inférieur à la réalité, répartit comme suit le nombre et l'importance des grandes fortunes américaines en 1892: 250 au dessus de 100 millions, soit au minimum 25 milliards; 500 de 50 à 100 millions, soit au minimum 25 milliards; 1,000 de 25 à 50 millions, soit au minimum 25 milliards; 2,500 de 12 1/2 à 25 millions, soit au minimum 31 milliards; 7,000 de 5 à 12 millions et demi, soit au minimum 35 milliards; 20,000 de 2 1/2 à 5 millions, soit au minimum 50 milliards.

Soit un total de 81,250 individus possédant, au minimum, 191 milliards, autrement dit, les trois cinquièmes de la richesse nationale, évaluée à un peu plus de 300 milliards de francs. Dès 1890, déjà 30 familles détenaient, elles seules, 5,554 millions de francs, soit, en moyenne, 185 millions par famille.

Voilà qui explique les idées socialistes, mieux que ne pourraient le faire toutes les brochures écrites pour propager les doctrines de leurs partisans.

L'action prompt, énergique et sûre du Baume Rhumal n'est pas contestable. C'est à ses propres vertus qu'il doit ses succès constants et toujours croissants. Ne pas oublier, à cette saison, qu'il guérit toutes les affections de la poitrine et de la gorge. On le vend partout 25 cents la bouteille.



Douleurs de Rhumatisme

Devait se servir de Bequilles Hood's Sarsaparilla Soulage Le témoignage suivant vient de M. Byron Cranwell, bien connu à Toronto Junction, comme ingénieur à Paqueton.

"Toronto Junction, Ont., 7 février 1894. "C. I. Hood & Co, Lowell, Mass. "Messieurs:—En juillet dernier, j'eus une attaque de rhumatisme des plus terribles. Des médecins de la ville me traitèrent mais leurs remèdes ne me donnèrent aucun soulagement. On me conseilla de faire l'essai de Hood's Sarsaparilla et je suivis ce conseil. J'ai beaucoup de plaisir à dire que deux bouteilles ont causé un soulagement visible. Ayant continué à prendre régulièrement de ce remède,

HOOD'S Sarsaparilla

Je suis maintenant guéri pendant ma maladie je fus souvent obligé de me servir de bequilles. Je ne puis trop hautement recommander Hood's Sarsaparilla. BYRON CRANWELL, Hood's Sarsaparilla \$1 la bouteille.

Hood's Pills sont la meilleure médecine cathartique de famille et pour le fete. 25 cents.

PERSONNEL

A l'Hotel Dufresne ces jours derniers: MM. F. X. O. Lacourrière, Louis avelle; Ludger Ayotte, do. J. A. Grenier, do. Jos. A. Desilets, do. Jno. J. Drummond, Rainor Forges, Mdo E. Methot et enfant, Ganilly; Ls. G. Caron et Dmo. St Alexis; P. L. Kimmont, Montréal; J. F. LeSueur, do. W. W. Walker, do. J. B. McKenzie, do. John Glegg, do. A. Barrette, do. Jos. Archambault, do. Ls. Caron et Dmo, do. D. M. Lefebvre do, N. J. Birtley do, Nap. Lettier do, D. A. Naleau, do. E. Champagne, do. E. D. May et Dmo do. J. A. Heuroux do, C. Lysoeck do. Ant. Frédéric Québec, Il P Hartwegson do. P. O. Bilodeau, do; J. A. Blugnon, do. Alp. Laflamme do; P. de Varennes, Shawenegan; P. Dubois et famille, Lac Superior; W. L. Branelle, Champlain, Jos. Pagé Nicolet, Thomas Simard, do; P. Hébert, St Grégoire; W. J. Morency, Brockville; J. B. Plante, Holyoke Mass; T. S. G. Peplee Toronto; Ant. Saucier, Maskinongé; Chas. Leveak, Lévis; Geo. Tait, Halifax; T. Laquerre, Buisson; Egg, Lavigne, Ste Gertrude; G. Wood, London.

Le Minard's Liniment guérit les maux de tête.

Ce que les engrais verts procurent au sol

Le professeur Coldward répondant à une question faite à ce sujet, à une conférence agricole tenue à Rochester, dit qu'une expérience par lui faite au sujet des engrais verts, lui a permis de constater que par l'usage des engrais verts, on pouvait rendre au sol 118 livres d'azote par acre de terre, ce qui équivaut à dix tonnes de bon fumier d'étable. L'azote produit au moyen des engrais verts coûte moins cher que celui acheté chez le marchand.

Le trèfle et les pois sont les meilleures plantes pour faire les engrais verts; le sarrazin, le blé d'Inde et le seigle ont beaucoup moins de valeur. Les engrais verts ne doivent pas être enfoncés profondément dans le sol, car l'humidité et la chaleur sont essentielles pour opérer la décomposition des plantes utilisées comme engrais verts.

BESOIN

D'UN BON MECANICIEN pour agir comme assistant Millwright et capable de conduire la marche d'un moulin à seie.

S'adresser à N. MURPHY, St Stanislas, 10 janvier 1895.

Le Minard's Liniment est en vente partout

GRAND AVANTAGE

TERRE A VENDRE

M. ONESIME ROCHETTE, hôtelier, de Nicolet, offre en vente sa magnifique ferme située à 20 arpents de la ville de Nicolet, dans la concession du Bois des Acadiens, consistant en une terre d'environ 140 arpents avec une maison à 2 étages et autres dépendances, le tout en bon ordre. Conditions faciles. 4-1-95-4m

Le Minard's Liniment guérit la névralgie.

"LA PHARMACIE DU COIN" On a reçu ce qu'il y a de plus recommandable en HUILE DE FOIE DE MORUE PURE ET FRAICHE, et à des prix très modiques.

L'EMULSION d'HUILE DE FOIE DE MORUE préparée par WILLIAMS, contient 50% d'huile et se digère facilement. 50c. et \$1.00 par bouteille.

Purifiez votre sang avec la Nalsepareille de Williams. 75c. la bouteille. Dose une cuillerée à thé.

Les Cachets de Williams

continuent à être LOUANGÉS. Car ils guérissent la Migraine, le Mal de dent, etc. Envoyés franco sur réception du prix. 25c la boîte.

Dépôt pour les remèdes du Père KNEIPP

PARFUMS, EPONGES, ENCRE à MARQUER le LINGE, SAVONS, TEINTURES, Etc, et tout ce qui se trouve dans une pharmacie de 1ère classe.

VOTRE PATRONAGE HUMBLEMENT SOLICITÉ PAR R. W. WILLIAMS, CHIMISTE, La Pharmacie des Trois-Rivières, Coin des Rue Du Platon & Notre-Dame 1-4-94-1a

Chemin de Fer de Québec et du Lac St-Jean

LA NOUVELLE ROUTE CONDUISANT AU CELEBRE SAQUEUAY TERRES A BLE

BON CLIMAT, BON BOIS, EXCELLENTE EAU

Le gouvernement provincial offre en vente au-delà de 2,000,000 d'arpents des plus belles terres à blé qui se trouvent dans la province de Québec (20 centes l'acre, à une distance de 10 heures seulement de Québec (100 milles) par voie ferrée. Ces terres sont situées, entre autres, dans les cantons suivants, qui font partie du territoire du LAC ST-JEAN:

Table with 2 columns: Area arpents, and Area arpents. Lists various locations like Aboulin, Ashmunouchouan, Bagot, Bourget, Caron, Charlevoix, Dablon, Dalmas, Indule, Doreville, etc.

Toutes ces terres sont faciles d'accès par bateau à vapeur, sur le lac, et par les chemins du gouvernement, à partir du terminus du chemin de fer à Roberval.

Le chemin de fer QUEBEC et du LAC ST-JEAN offre les avantages suivants: Sur présentation d'un certificat de l'agent d'immigration du Dominion à Québec, à ses bureaux, sur la jetée Louis, ou de l'assistant-commissaire de l'agriculture, les immigrants arrivant d'Europe ou des États-Unis, et les colons, qui vont s'établir au Lac St-Jean, pourront bénéficier des privilèges ci-dessous:

TRANSPORT GRATUIT de Québec au Lac St-Jean des colons et de leurs familles, de 300 livres d'effets de ménage pour chaque adulte, et de 150 livres pour chaque enfant. Tout excédant 300 livres d'effets de ménage sera payé au-delà d'un chargement de char pour chaque famille—sera transporté au prix nominal de 9 centes par 100 livres.

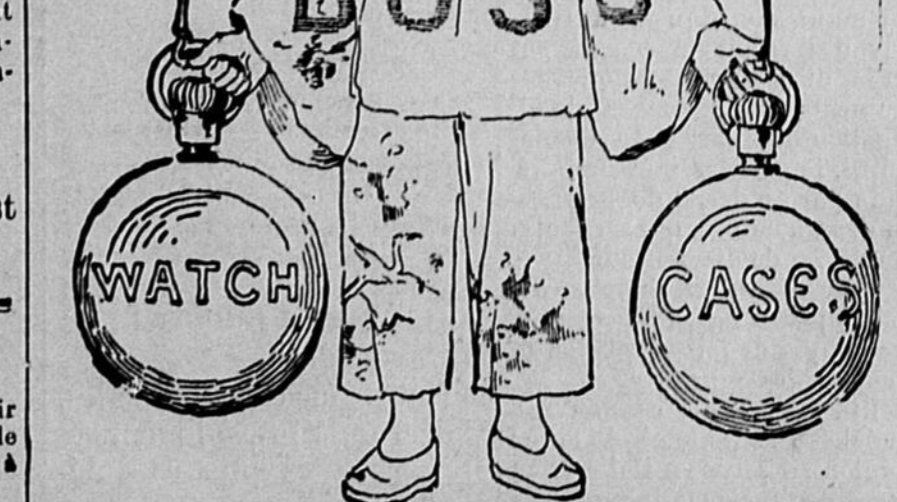
Les colons de bonne foi qui désirent seulement aller examiner les terres offriront un demi passage de Québec au Lac St-Jean et retour pour \$2.75 chacun.

Les colons trouveront à acheter de belles terres en culture au Lac St-Jean.

Pour renseignements concernant la vente des terres, etc, s'adresser à l'Agent des Terres de la Colonie à Roberval, Lac St-Jean. Pour autres renseignements, demandez notre brochure sur la colonisation et nos indicateurs.

TRAINS REGULIERS ENTRE QUEBEC, ROBERVAL, LAC ST-JEAN et CHICOUTIMI.

Le climat est aussi bon qu'à Montréal. Le sol est égal à celui de Manitoba. Bureau principal: Terminus, Rue St-André, à Québec. ALEX. HARDY, Agent général du fret et des passagers. J. G. SCOTT, Secrétaire et gérant



A. BERGERON

HORLOGER BIJOUTIER OPTICIEN GRAVEUR

30, RUE DES FORGES, 30

(Suite de la 1ère page)

longo, le directeur de la Banque tombée en faillite, restait seul chargé de tout le poids des responsabilités de cette immense escroquerie.

Lorsque éclata le scandale de la Banque romaine, qui causa tant de ruines et révéla tant de culpabilités, il fut bien question, entre autres dilapidations, des traites touchées sur les fonds de la Banque par M. Crispi; mais alors le premier ministre avait déclaré, à son excuse, que l'argent de ces traites avait été uniquement employé à subventionner son organe officieux, la Riforma, M. Crispi espérait que l'affaire en resterait là pour son compte. Le gouvernement avait réussi, par des sous-tractions de documents, à restreindre le procès au directeur de la Banque romaine et à quelques coupables subalternes. Ces documents étaient restés aux mains de M. Giolitti, ancien président du Conseil des ministres, devenu l'adversaire de Crispi. Comment celui-ci fut-il amené à s'inquiéter du fait? Les circonstances de l'incident qui s'est inopinément produit à la Chambre des députés sont restées obscures.

M. Giolitti était en faute de garder par devers lui des documents d'Etat. M. Crispi lui garantissait l'impunité, pourvu que celui-ci gardât pour lui ses secrets. D'honnêtes indiscrets gâtèrent tout. On interpella M. Crispi sur la détention des documents en question. Le gouvernement fut obligé de répondre qu'elle était irrégulière, et M. Giolitti, découvert par les débats publics de la Chambre, dut remettre les pièces recélées par lui, qui furent soumises à l'examen d'une Commission parlementaire.

C'était le scandale qui allait éclater. Malgré les précautions et les dissimulations de la Commission, tout s'est trouvé à peu près su. Les pièces livrées par M. Giolitti déconvenaient complètement le président actuel du Conseil des ministres. Parmi ces pièces se trouve un bon de 50,000 fr. du directeur Tanlongo à M. Crispi, et trois billets du même Crispi, dont le montant total dépasse cinquante-cinq mille francs. La commission a également trouvé un reçu de M. Adriano Lemmi, grand-maître de la franc-maçonnerie italienne, attestant l'encaissement de quatre-vingt-dix mille francs, dont trente mille destinés à M. Crispi.

Le dossier contient aussi une lettre de Tanlongo, le directeur de la Banque romaine, à M. Giolitti, racontant que, sur la recommandation de M. Crispi, il avait escompté au député Chiara des valeurs pour une somme de trois cent cinquante mille francs, destinés à M. Crispi lui-même.

Une autre lettre adressée, celle-là, par M. Giolitti, confirme que M. Crispi, avant son entrée dans le ministère Depretis, s'était fait escompter à la Banque romaine des billets pour une somme de 217,000 francs et que cette dette fut portée par des emprunts ultérieurs au chiffre de 277,000 francs. Au fur et à mesure que les documents du procès Tanlongo étaient passés en revue, ils révélaient manifestement les honteux tripotages financiers du premier ministre. Ils eussent suffi à égarer sur le coup un homme politique moins retors et moins imprudent que M. Crispi. Se sentant perdu, il se payé d'audace.

Fort de l'influence néfaste qu'il exerce sur le roi Humbert, M. Crispi a compris que, dans les conjonctures critiques où il se trouvait, il fallait empêcher avant tout la discussion publique des documents accusateurs. A la divulgation des pièces du dossier Giolitti, le premier ministre a répondu par un décret de prorogation des Chambres, qui sera suivi d'un décret de dissolution.

En attendant, M. Crispi se démène, il joue au grand colomnie, il va essayer de faire diversion en amenant les esprits contre M. Giolitti, l'auteur de ce nouveau scandale. Mais il aura beau faire: l'opinion est saisie en Italie et en Europe de l'incident. Les preuves sont accablantes; M. Crispi ne réussira pas même à se disculper devant une majorité parlementaire qui lui était dévouée.

C'est parce qu'il s'est rendu compte des nouveaux sentiments de celle-ci à son égard, qu'il a pris la seule mesure qui pouvait retarder pour lui l'heure de la justice. Mais cette heure viendra. L'émotion est vive en Italie; le sentiment populaire éclate de toutes parts. M. Giolitti, menacé des représailles de son rival, s'est mis à l'abri de ses poursuites en se retirant à Berlin. De là il le menace, dit-on, de nouvelles révélations plus accablantes encore.

L'Italie ne sortira pas tranquillement de cette crise politique qui s'ajoute pour elle à la crise financière et économique. Devant

la réprobation publique, M. Crispi pourra-t-il tenir jusqu'aux prochaines élections qui suivront la dissolution de la Chambre actuelle? Le roi continuera-t-il à le couvrir? Et l'Allemagne surtout permettra-t-elle à son alliée l'Italie, de rester sous le gouvernement d'un homme absolument déconsidéré aujourd'hui? Voilà pour le roi Humbert de gros canuts, et pour ses États une cause de nouveaux troubles.

Le royaume italien se perd lui-même. Du fond du Vatican, le Pape assiste à la dissolution de l'œuvre révolutionnaire. Il peut attendre avec confiance l'heure de l'intervention de la Providence, qui exerce visiblement sa justice sur l'Italie coupable, en la laissant dépérir par sa propre faute. Jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de restaurer la papauté dans ses conditions nécessaires de souveraineté et d'indépendance, le Pape continuera d'exercer son empire spirituel dans le monde et d'étendre le domaine de l'Eglise.

Grâce à son initiative, l'œuvre désirable de la réunion des deux Eglises d'Orient et d'Occident, qui augmenterait si heureusement les forces du catholicisme, a fait un pas de plus dans les conférences des Patriarches orientaux tenues à Rome, sous la présidence du SS. Léon XIII. De ces conférences, il est sorti une constitution apostolique qui règle à nouveau la condition des Eglises orientales, dont le Pape maintient, confirme et étend les droits et les usages, et qui détermine la situation réciproque des différents rites grec, syriaque, arménien, chaldéen, copte et du rite latin, à l'avantage des premiers.

Dans son désir de voir l'union se faire, Léon XIII s'est appliqué à dissiper les préjugés, à faire tomber les barrières qui tenaient les Eglises orientales éloignées de Rome. Puisse-t-il réussir assez tôt dans son généreux dessein pour en voir lui-même l'accomplissement!

ARTHUR LOTH

GUERISON MIRACULEUSE

On nous signale la guérison presque miraculeuse de Mme Joséphine Proulx, de Central Falls, qui souffrait de beaucoup d'une bronchite, il y a près de 3 ans et qui a obtenu sa guérison en prenant 6 bouteilles de "Régulateur de la Santé de la Femme" de Dr Larivière et quelques bouteilles de "Columbian Cough Cure". Cette personne qui habite Central depuis plusieurs années, jouit maintenant d'une excellente santé. Ces remèdes sont en vente dans toute bonne pharmacie, ou bien écrivez au propriétaire,

Dr J. LARIVIERE, Manville, R. I.

En certificat entre mille, reçus tous les mois.

Doct. ur, ayant fait usage de votre remède le régulateur de la santé de la femme, avec une grande satisfaction, je désire avoir de vos "plasters". Je vous envoie le prix de deux en timbres poste.

M. M. Evans & Sons, de Montréal, P. Q., agents généraux pour le Canada, où les marchands peuvent avoir mes remèdes.

MUSIQUE et livres de musique de toutes sortes. Toutes espèces d'instruments de Musique, Manufactures de Tambours et autres instruments pour Familiales, Etc. Graveurs, Imprimeurs et Editeurs de Musique. En achetant de nous, vous avez le choix du plus grand assortiment de musique en stock au Canada. Pour sauver de l'argent, demandez nos prix avant d'acheter ailleurs. Prenez pour nos catalogues, mentionnant ce dont vous avez besoin. GUY & CO., Toronto, Ont. 10-4-94-1a

PATATES, AVoine, POIS Fèves, Sarrasin, Farine, Son, Gruet et Moulée, PAR CHAR ET AU DETAIL

Notre stock de Vaisselles, Epicerie, Vins, Liqueurs et Bières est des plus considérables.

Nous garantissons notre whiskey absolument pur.

Nous payons le plus haut prix pour les quarts vides d'huile de charbon.

L. T. CORMIER 35, 37, 39 & 41, Rue St-Antoine TROIS-RIVIERES. 1-7-94-1a

EPILEPSIE Attaque de Nerfs, Débilité Nerveuse. Un livre donnant les causes, symptômes, résultats de ces maladies, et le moyen de les guérir, est envoyé gratis sur demande. M. G. Eason, 35, rue des Sablons, Montréal. 7-8-94-1a

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité du Comté de Champlain. Aux contribuables et intéressés dans la Municipalité du Comté de Champlain. AVIS PUBLIC Bureau du Conseil Municipal DU Comté de Champlain

STE GENEVIEVE DE BATISCAN, le 7 Janvier 1895. AVIS PUBLIC est, par les présents, donné par DAVID TANCREDE TRUDEL, Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus, à l'enchère publique, en la paroisse de Ste Geneviève de Batiscan, au lieu ordinaire où le Conseil de Comté tient ses sessions, MERCREDI, le SIXIEME jour de Mars prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges municipales d'us sur les divers lots plus bas désignés à moins qu'ils ne soient payés avec les frais avant la vente, savoir:

Table with columns: NOMS DES MUNICIPALITES, NOMS DES PROPRIETAIRES, Concession ou rang, No du Cadastre, Etendue en arpents et perches, Montant en \$ Cts.

D. T. TRUDEL, Sec. Trés. C. M. C. C.

Aux Dames! Aux Demoiselles! Nouvelle Méthode de Coupe

MADAME JOS HAMEL, à l'honneur d'annoncer à ses anciennes clientes et au public en général qu'elle vient d'ajouter à son établissement de modiste, pour la confection de robes et manteaux, une nouvelle méthode de coupe, qui donne toujours satisfaction garantie, dans le paiement.

Voici le diplôme qui lui a été décerné à l'Académie de Coupe de Robes, de Madame E. L. Ethier, 88 Rue St-Denis, Montréal.

ACADEMIE DE COUPE DE ROBES Règle Systématique du Tailleur Français Dame E. L. Ethier. Améliorée et patenée par Delle Julia Penley

Diplôme de 1ère Classe Décernée à Madame Jos. Hamel, Trois-Rivières, P. Q. Daté le 9 février 1894.

Dame E. L. ETHIER, Principal Mrs JULIA PENLEY, inventeur.

Pour l'avantage des Dames et des Demoiselles qui désirent apprendre cette méthode, je donnerai des leçons et montrerai la méthode de couper qui est reconnue la plus simple, la plus aisée, donnant des résultats tels que désirés, et s'apprenant dans quelques jours.

La coupe comprend le dessin des patrons, l'assemblage, l'essayage, la rectification la garniture et le corsage, la jupe, le manteau et le dolman. Comme par le passé, j'apporterai une grande attention aux commodes que l'on voudra bien me confier.

Mde Jos. Hamel, 191, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

Canada, Province de Québec, District des Trois-Rivières. COUR SUPERIEURE. No 599. Dame MARIE ADELAIDE NEAULT, de la paroisse de St-Barnabé, épouse de Louis Dolor Héroux, marchand de la dite paroisse, dûment autorisée à ester en Justice, Demanderesse, vs. Le dit LOUIS DOLOR HEROUX, Défendeur. Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, le sept janvier, mil huit cent quatre-vingt quinze (1895) Trois Rivières, 8 Janvier, 1895. OLIVIER & DESY, Avocats de la Demanderesse.

BUREAU de POSTE DES TROIS-RIVIERES 1 Octobre 1894.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, DÉPART. PAR LE PACIFIQUE, Section Ouest, Section Est, PAR LE GRAND TRONC, PAR TERRE, PAR CHEMIN DE FER DE NUIT.

J. C. ROUSSEAU & Cie MANUFACTURIERS DE GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE SODA, Etc., Etc. Embouteilleurs de Bière de divers Manufacturiers, tels que Labatts, Dawes & Cie, William Dow & Co. BIERE & PORTER DE JOHN LABATT De London, Ont. Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans précédent comme tonique nutritif. Neuf Médailles d'Or, d'Argent et de Bronze et onze Diplômes obtenus aux expositions universelles de France, d'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales. Saveur originale et fine, pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

GEORGES MORRISSETTE POSEUR D'APPAREILS DE Chauffage à Eau Chaude Et à Vapeur BAINS, CLOSETS, CANEAUX D'EGOUTS, Etc. Ouvrage Garanti sous tous rapports. Prix les Plus Bas possibles 49, St-ROCH TROIS-RIVIERES. 3-2-92-jno

ALCOOLATURE D'ARNICA DES PP. TRAPPISTES De N. D. des Neiges, France USAGE INTERNE. Dans les cas suivants: Défaillance à la suite de chutes ou blessures, Gastralgies, Rhumatismes, Embarras d'estomac, Digestions troublées, Nausées, Vomissements, Fièvres Paludéennes et Typhoïdes, etc, etc. USAGE EXTERNE. Dans les cas suivants: Contusions, Moutures, Suite de Chutes, Eczhymoses, Coupes, Blessures, Fongues de Tendon, Entorses, Fractures, Lymphangites, Resorption purulentes, Brulures, etc, etc. CHEZ LES ANIMAUX. L'ALCOOLATURE D'ARNICA s'administre dans tous les cas précédemment cités, mais seulement à des doses proportionnées à l'âge et à la force de l'animal. Dépôt pour le district des Trois-Rivières chez P. V. AYOTTE, LIBRAIRE, IMPRIMEUR & RELIEUR, 171 & 173 RUE NOTRE-DAME, -- Trois-Rivières.

Maisons à Vendre Grand avantage pour une personne qui désire prendre commerce Deux magnifiques maisons, dont une en briques, avec cuisine et autres dépendances modernes, et l'autre en bois, à 2 logements, avec toutes les améliorations modernes, toutes deux situées près de la gare du C. P. R. Excellent poste d'affaires pour une personne qui veut tenir un commerce quelconque. Conditions très avantageuses. Pour toutes informations s'adresser à CHARLES PAGE, Magasin Beauty & Page, Trois-Rivières. 22-6-94 A VENDRE Hotel St-James, Trois-Rivières Cette bâtisse à quatre étages, en briques, est située en face du Hôpital-St-Laurent et du port des Trois-Rivières. Elle contient les appartements suivants: Office, salle de lecture, buvette, salle d'étude, chambre de toilette, etc. Les parloirs, des balcons, salle à dîner, cuisine, armoires, dépendances, vingt-huit chambres à coucher, garde-robe, chambres de bains, cabinets (w.c.) etc., de grandes salles et de larges corridors à chaque étage, cave comode. Bâti et chauffé par le système à eau, chaud, formant un tout. En arrière, il y a une belle cour, des hangars, remises, et des écuries pour douze chevaux. Cette bâtisse est aussi admirablement située pour l'installation de quelque petite industrie, ayant à ses côtés les facilités de transport pour les marchandises les plus pesantes, par chemin de fer, soit par vapeur. Le lit et le gaz, sera vendu à termes raisonnables. S'adresser à M. P. L. HUBBERT, N. P., Trois-Rivières. 15-8-93-jno

AVIS DE FAILLITE Dans l'affaire de V. D. HEROUX, St-Barnabé. Le sousigné vendra par encan public, au bureau du Curateur, No 42 Rue du Platon, Trois-Rivières, VENDREDI, le 25 Janvier 1895, à deux heures de l'après-midi, tous les biens meubles faisant partie de l'actif cédé en cette affaire, comme suit: Marchandises sèches, 1,956.61 Chapeaux, 360.33 Chaussures, 242.65 Ferronneries, 384.95 Vêtements, 67.43 Epicerie, 164.90 Fixtures, 130.60 Roulant, 298.00 Dettes actives, environ, 900.00 Le magasin sera ouvert le 24 Janvier 1895. L'inventaire et la liste des dettes actives sont déposés au bureau du Curateur. J. P. DUSABLOU, Encanteur. F. VALENTIN, Curateur.

T. BOURNIVAL, J. P. BELLEFROUILLE Thos Bournival & Cie Importateurs & Marchands d'Epicerie - EN - Gros et en Détail - ET - Embarilleurs d'huile de charbon NO. 46, RUE DES FORGES TROIS RIVIERES On trouvera constamment au magasin de MM. BOURNIVAL & Cie un assortiment des mieux choisis de THÉ, CAFÉ, LARD, SAINDOUX, FARINE, MELASSE, SUCRE, VINS DE MESE, LIQUEURS DE TOUTES SORTES Etc., Etc. CORRESPONDANCE SOLICITEE Trois-Rivières, 9 Nov 1894-jno

REMILLARD & FRERE PROPRIETAIRES 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES. MANUFACTURIERS D'engins, Machineries pour Moulins de tout genre Arbres de Couche, Poulies, etc, Poèles, Charrues, Chaudrons Bouts Turbines, Valens et BIFFELS SPECIALIS: MOULINS A CARDER, ETC. Une visite est sollicitée. REMILLARD & FRERE

Canada, Province de Québec, District des Trois Rivières, Circuit Court, No 430, Louis Philippe Normand, Demandeur, vs. Maxime Gélinau, cordonnier, de la cité des Trois Rivières, Défendeur.—Avis Public.—Par encren et par suite de saisie, je procéderai le trente-neufième jour de Janvier courant (1895) à dix heures de l'avant-midi, au domicile du Défendeur en cette cause, en la cité des Trois-Rivières, à la vente des meubles et effets mobiliers, par moi saisis en cette cause, le vingt-neufième jour de Janvier courant (1895), consistant en huile de charbon, vin, sucre, vitrine, comptoir, etc, le tout sera vendu suivant la loi. Trois-Rivières, 22 Janvier 1895. JOSEPH BELLEFROUILLE, H. C. S. Can-da, Province of Québec, District of Three Rivers, Circuit Court, No 430, Louis Philippe Normand, Plaintiff, vs. Maxime Gélinau, shoemaker, of the city of Three Rivers, Defendant.—Public Notice.—By authority and under seizure, I will proceed on the thirty first day of January instant (1895), at ten o'clock in the forenoon, at the domicile of the Defendant in this cause in the city of Three Rivers, to the sale of the movable property by me seized in this cause, on the twenty ninth day of January instant (1895), consisting in coal oil, tea, sugar, showcase, counter, etc, to be sold according to law. Three Rivers, 22 January 1895. JOSEPH BELLEFROUILLE, B. C.

Impressions de toutes sortes exécutées à bref délai et à des prix très réduits aux ateliers du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame Trois-Rivières.